

DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL
234 avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY

Rapport spécial du
commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

FAIT À GUEUGNON,

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
LE NEUF NOVEMBRE.

AUDITIS

représentée par Sophie LABROSA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Labrosa', is written over a horizontal blue line.

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Besançon-Dijon